



Fiche de Données de Sécurité Acide Borique



1. Identification

Nom du produit	Acide Borique
Code du produit	N/A
Autres moyens d'identification	Acide orthoborique. Boric Acid - Manufacturing Grade.
Usage recommandé et restriction d'utilisation	Agent biocide.
Fournisseur	Sylvite 3221 North Service Road, Suite 200 Burlington, Ontario Canada L7N 3G2 Tél. 1-800-229-0602 Télé. 905-315-2083 https://www.sylvite.ca/
Numéro de téléphone en cas d'urgence	1-800-229-0602

2. Identification des dangers

Résumé	Éviter le contact avec les yeux. Éviter de respirer la poussière. Utiliser de façon à ne pas en générer. Ne pas ingérer. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition cette FDS ou l'étiquette. Porter un appareil de protection des yeux, des gants et autres vêtements de protection qui sont adaptés à la tâche à exécuter et aux risques encourus.
---------------	---

SIMDUT 2015/SGH/OSHA HCS 2012



Toxicité pour la reproduction (Catégories 1B)

DANGER

H360 : Peut nuire à la fertilité ou au fœtus

P201 : Se procurer les instructions avant utilisation.

P202 : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P280 : Porter des gants, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux.

P308+P313 : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

P405 : Garder sous clef.

P501 : Éliminer le contenu et le récipient dans une agence agréée d'élimination chimique conformément à la réglementation locale, régionale et nationale.

3. Composition/information sur les composants

Nom chimique	CAS	Teneur en % en masse
Acide borique	10043-35-3	>99.9 %

4. Premiers soins

Inhalation	Déplacer la victime à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, donner la respiration artificielle. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
Voie cutanée	Laver la peau à l'eau tiède et au savon doux. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
Voie oculaire	Rincer à grande eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles de contact si elles peuvent être facilement enlevées. Soulever les paupières pour rincer correctement. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
Ingestion	Si la victime est consciente rincer la bouche avec de l'eau et donner 1 à 2 verres d'eau. Ne rien donner par la bouche à une victime inconsciente ou convulsive. En cas d'ingestion d'une grande quantité, consulter un médecin ou un Centre Anti-Poison immédiatement.
Autre	Aucune information supplémentaire.
Symptômes	Peut causer des rougeurs et une légère irritation des yeux.
Note au médecin	Appliquer un traitement symptomatique et de soutien.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés	Utiliser un agent extincteur approprié pour les feux environnants.
Dangers spécifiques du produit	Aucun danger répertorié.
Équipements de protection spéciaux	Les pompiers devraient porter un appareil respiratoire autonome à pression positive (masque facial complet).
Précautions spéciales pour les pompiers	Aucune information supplémentaire.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel


Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Assurez-vous de porter les équipements de protection individuels mentionnés dans cette fiche.
Précautions relatives à l'environnement	Empêcher l'entrée dans les égouts, les endroits fermés et le rejet dans l'environnement.
Méthodes et matériaux pour l'isolation et le nettoyage	Bien aérer l'endroit. Ramasser à l'aide d'une pelle, d'un balai ou aspirer en prenant soin de ne pas disperser les poussières. Terminer le nettoyage en rinçant à l'eau la surface contaminée.

7. Manutention et stockage

Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité	Utiliser dans un endroit bien aéré. Éviter de respirer la poussière. Utiliser de façon à ne pas en générer. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter un appareil de protection des yeux, des gants et autres vêtements de protection qui sont adaptés à la tâche à exécuter et aux risques encourus. Garder les contenants bien fermés entre les usages. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains, les avant-bras et le visage à fond après avoir manipulé ce composé et avant de manger, de boire ou de se servir d'articles de toilette. Retirer les
--	--

	vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.
Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles	Conserver le contenant proprement étiqueté bien fermé dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Entreposer à l'écart de toute substance incompatible (voir section 10). Tenir à l'abri de l'humidité. Le produit est hygroscopique et tend à s'agglutiner durant le stockage.
Température de stockage	<40°C (104°F)

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Danger immédiat pour la vie ou la santé	Aucune valeur de DIVS n'est reportée.		
Acide borique	VECD VEMP (8h)	6 mg/m ³ 2 mg/m ³	ACGIH , BC, ON, RSST ACGIH , BC, ON, RSST
Contrôles d'ingénierie appropriés	Prévoir une ventilation mécanique (locale ou générale) suffisante afin de garder les concentrations de poussières sous leurs limites d'exposition respectives.		
Mesures de protection individuelle			
Yeux	En milieu de travail, porter des lunettes de protection avec écrans latéraux. Cependant, le port de lunette monocouque est recommandé si le produit est utilisé de manière à générer des niveaux élevés de poussières.		
Mains	En cas de contact prolongé avec la peau porter des gants de néoprène ou de nitrile. Les gants jetables de nitrile peuvent aussi être utilisés. Cependant, jeter les après usage unique. Avant utilisation, l'usager devra s'assurer de leur étanchéité. Jeter les gants déchirés, perforés ou montrant des signes d'usure. Les gants doivent seulement être portés sur des mains propres.		
Peau	L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus. Porter des vêtements de travail normaux couvrant les bras et les jambes conformément aux directives de votre employeur. Au besoin, porter un tablier ou une combinaison de protection.		
Voies respiratoires	Une protection respiratoire n'est pas requise en usage normal. Si les conditions dans les lieux de travail exigent le port d'un respirateur, il est nécessaire de suivre un programme de protection respiratoire. De plus, les appareils de protection respiratoire (APR) doivent être choisis, ajustés, entretenus et inspectés conformément à la réglementation et aux normes 29 CFR 1910.134 (OSHA), ANSI Z88.2 ou CSA Z 94.11 (Canada) et approuvés par NIOSH/MSHA. En cas de nuisances d'exposition par de la poussière, utilisez un respirateur avec filtre à particules de type N95.		
Pieds	Non requis en usage normal.		
 <p>Lunettes de sécurité</p>			

9. Propriétés physiques et chimiques

État physique	Solide cristallin	Inflammabilité	Ininflammable
Couleur	Blanc	Limite d'inflammabilité	S.O.
Odeur	Inodore	Point d'éclair	S.O.

Seuil olfactif	N.Dis.	Température d'auto-inflammation	S.O.
pH	3.7 @ 4.7%	Sensibilité aux charges électrostatiques	Non
Point de fusion	>1000°C (1832°F)	Sensibilité aux chocs et/ou à la friction	Non
Point de congélation	>1000°C (1832°F)	Densité de vapeur	N.Dis. (Air = 1)
Point d'ébullition	N.Dis.	Densité relative	1.49 kg/L (Eau = 1)
Solubilité	Soluble dans l'eau. 49-55 g/L	Coefficient de partage n-octanol/eau	N.Dis.
Taux d'évaporation	S.O.	Température de décomposition	N.Dis.
Tension de vapeur	N.Dis.	Viscosité	S.O.
% de volatilité	N.Dis.	Masse moléculaire	61.84
N.Dis.: Non disponible S.O.: Sans Objet N.Det.: Non déterminé N.Ét.: Non établi			

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Lorsque le produit est chauffé, il perd de l'eau en formant éventuellement des borates anhydres (Na ₂ B ₄ O ₇). À 58-60 °C, peut exploser lorsque mélangé avec l'anhydride acétique.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions recommandées d'entreposage.
Risque de réactions dangereuses (incluant les polymérisations)	Une réaction dangereuse ne se produira pas.
Conditions à éviter	Éviter les températures élevées et la chaleur intense.
Matériaux incompatibles	Bases fortes, les agents réducteurs forts (comme le potassium, le sodium, le lithium, les hydrures de métaux), anhydride acétique.
Produits de décomposition dangereux	Aucun produit de décomposition.

11. Données toxicologiques


Mesures numériques de la toxicité	Acide borique Ingestion >2000 mg/kg Rat DL50 Inhalation >2 mg/l/4h Rat CL50 Peau >2000 mg/kg Lapin DL50
Voies d'exposition probables	Peau, yeux, inhalation.
Effets retardés, immédiats et chroniques	<p>Voie oculaire Peut causer des rougeurs et une légère irritation des yeux. L'acide borique (CAS no 10043-35-3) n'est pas un irritant pour les yeux chez lapin (OCDE 405).</p> <p>Voie cutanée Le contact prolongé ou répété peut causer une irritation de la peau. L'acide borique (CAS no 10043-35-3) n'est pas un irritant de la peau chez les animaux (OCDE 404).</p> <p>Voie respiratoire L'inhalation d'acide borique, de borates et de borax sous forme de poussières chez les travailleurs provoque une irritation nasale et de la gorge, une toux et un essoufflement. Aucun effet sur la fonction pulmonaire n'a été observé. Il a été conclu que ces effets sont très probablement dû à l'exposition physique à la poussière de ces produits chimiques plutôt qu'à un effet chimique irritant spécifique.</p>

Voie orale	Les incidents d'intoxication accidentels ou intentionnels avec des borates inorganiques chez l'homme sont courants. Un examen de plus de 700 cas d'expositions aiguës à l'acide borique chez les adultes et les enfants a révélé que 88,3% des cas étaient sans symptômes. L'ingestion de fortes doses de sels de borate inorganiques peut provoquer des symptômes gastro-intestinaux. Ceux-ci peuvent inclure des nausées, des vomissements et de la diarrhée, avec des effets retardés de rougeur de la peau et de desquamation.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grande ou égale à 0.1% ne sont pas des sensibilisants cutané ou respiratoire.
Classification CIRC / NTP	Aucun ingrédient n'est répertorié.
Cancérogénicité	Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grande ou égale à 0.1% ne sont pas classés comme cancérogènes par le CIRC, l'ACGIH, le NTP ou l'OSHA.
Mutagène	Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grande ou égale à 0.1% ne sont pas connus pour causer des effets mutagènes.
Toxicité sur la reproduction	L'acide borique (CAS 10043-35-3) peut causer une atteinte testiculaire et aussi causer un effet embryotoxique et/ou foetotoxique chez les animaux. Cependant, il n'y a aucune preuve claire d'effet sur la fertilité masculine attribuable au bore dans les études de travailleurs fortement exposés.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Aucun organe cible n'a été répertorié.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Aucun organe cible n'a été répertorié.
Effets d'interaction	Aucune information disponible.
Autres informations	Aucune information supplémentaire.

12. Données écologiques

Toxicité écologique	<p>Poisson - Méné, Pimephales promelas - eau douce CL50 79.7 mg borate/L; 96h (CAS no 10043-35-3)</p> <p>Invertébré aquatique - Ceriodaphnia dubia (eau douce) CE50 91 mg borate/L; 48h (CAS no 10043-35-3)</p> <p>Plante aquatique - Pseudokirchneriella subcapitata - eau douce CE50 52.4 mg borate/L; 72h (CAS no 10043-35-3)</p>
Persistence	Les composés inorganiques persistent indéfiniment dans l'environnement ou s'intègrent aux systèmes biologiques.
Dégradabilité	L'expression biodégradabilité, comme tel, ne s'applique pas aux composés inorganiques.
Potentiel de bioaccumulation	Les composés inorganiques peuvent s'intégrer aux systèmes biologiques.
Mobilité dans le sol	Due à sa grande solubilité dans l'eau, une mobilité élevée dans le sol est à prévoir.
Autres effets nocifs	Le produit n'appauvrit pas la couche d'ozone.

13. Données sur l'élimination

 Contenant	<p>Important! Éviter la génération de déchets. Utiliser en entier. NE PAS jeter les résidus dans les égouts ou dans les cours d'eau. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Les contenants vides peuvent être retraités (recyclés) partout où il y a un programme de récupération. Se conformer à la réglementation municipale, provinciale et fédérale. Si nécessaire, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.</p>
---	---

14. Informations relatives au transport

Numéro ONU	UN N/A
Désignation officielle de transport de l'ONU	Non réglementé par le TMD (Canada) et le 49 CFR DOT (USA).
Dangers environnementaux	Ce produit ne contient pas de polluant marin.
Précautions spéciales pour l'utilisateur	Aucune information disponible.
TMD - Transport des marchandises dangereuses (Canada & US DOT)	
Classe(s) relative(s) au transport	Non réglementé
Groupe d'emballage	Non réglementé
Guide des mesures d'urgence 2016	
IMO/IMDG - Transport Maritime International	
Classification	Non réglementé
IATA - Association Aérienne internationale de Transport	
Classification	Non réglementé
<p>La présente classification relative au transport est fournie à titre de service à la clientèle. Comme expéditeur, VOUS êtes tenu de respecter toutes les lois et tous les règlements applicables au transport, y compris les exigences relatives à la classification et à l'emballage appropriés. De plus, si une exemption domestique existe, il est de la responsabilité de l'expéditeur de définir l'application de celle-ci.</p>	

15. Informations sur la réglementation

CANADA

Nom chimique	CAS	LCPE	LIS	LES	INRP
Acide borique	10043-35-3		X		

- LCPE : Substances toxiques au sens de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement.
- LIS : Inventaire de la liste intérieure des substances
- LES : Inventaire de la liste extérieure des substances
- INRP : Inventaire national des rejets de polluants du Canada

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Nom chimique	CAS	TSCA	CER CLA	EPCRA 313	EPCRA 302/304	CAA 112(b) HON	CAA 112(b) HAP	CAA 112(r)	CWA 311	CWA Prio.
Acide borique	10043-35-3	X								

- TSCA : Toxic Substance Control Act
- CERCLA : Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act list of hazardous substances

- EPCRA 313 : Emergency Planning and Community Right-to-Know Act, Section 313 Toxic Chemicals
- EPCRA 302/304 : Emergency Planning and Community Right-to-Know Act, Section 302/304 Extremely Hazardous Substances
- CAA 112(b) HON : Clean Air Act - Hazardous Organic National Emission Standard for Hazardous Air Pollutant
- CAA 112(b) HAP : Clean Air Act - Hazardous Air Pollutants lists pollutants
- CAA 112(r) : Clean Air Act - Regulated Chemicals for Accidental Release Prevention
- CWA 311 : Clean Water Act - List of Hazardous Substances
- CWA Priority : Clean Water Act - Priority Pollutant list

Proposition 65 de l'État de la Californie

Aucun ingrédient n'est répertorié.

Autres réglementations



16. Autres informations

Date (AAAA-MM-JJ)

Sylvite 2020-05-11

Version

01

Autres informations

RÉFÉRENCES :

- Service du répertoire toxicologique de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), <http://www.reptox.csst.qc.ca>
- Haz-Map, Information on Hazardous Chemicals and Occupational Diseases, <https://haz-map.com/>
- National Industrial Chemicals Notification and Assessment Scheme (NICNAS), Government of Australia, <https://www.nicnas.gov.au/chemical-information>
- The National Center for Biotechnology Information, National Institutes of Health (NIH), U.S. National Library of Medicine, <https://pubchem.ncbi.nlm.nih.gov/>

ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists
 AIHA: American Industrial Hygiene Association
 HMIS: Hazardous Materials Identification System
 NFPA: National Fire Protection Association
 OSHA: Occupational Safety and Health Administration (USA)
 NIOSH: National Institute for Occupational Safety and Health
 NTP: National Toxicology Program
 RSST: Règlement sur la santé et la sécurité du travail (Québec)
 CIRC: Centre international de recherche sur le cancer
 DIVS: Danger immédiat pour la vie ou la santé
 SGH: Système général harmonisé
 SIMDUT: Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail
 VECD: Valeur d'exposition de courte durée (15 min)
 VEMP: Valeur d'exposition moyenne pondérée

Au meilleur de nos connaissances, les renseignements contenus dans ce document sont exacts. Toutefois, ni Système Préventis ni aucune de ses sociétés ne peuvent être tenus responsables, en tout ou en partie, de l'exactitude ou du caractère exhaustif des renseignements contenus dans ce document. L'utilisateur est en définitive seul responsable de déterminer si le produit convient à l'usage qu'il veut en faire. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans ce document, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls risques qui existent.